

Délibération N°02-02-2025

## Avenir du SICTOM du Périgord Noir : Position de principe du SMD3

Séance du mardi 18 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle du Conseil au siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	<b>Mercredi 12 février 2025</b>	
Nombre de délégués en exercice : <b>33</b>	Nombre de délégués présents : 22	Nombre de votants : 28
Nombre de pouvoirs : <b>6</b>	<b>Mr ORHAND→Mr Jean Paul DUBOS</b> <b>Mr Jean Pierre CAZES→Mr Pascal PROTANO</b> <b>Mme Brigitte CABIROL→Mr Thierry BOIDE</b> <b>Mr Vincent RIVAUD→Mr Bernard TRIFFE</b> <b>Mme Evelyne ROUX→Mme Bernadette SALINIER</b> <b>Mr Philippe ROUSSEAU→Mr François ROUSSEL</b>	
Compétence : <b>OBLIGATOIRE</b>	Nombre de voix par compétence : <b>64</b>	
Secrétaire de séance :	<b>Monsieur Jean Pierre COLIN</b>	

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgeux	Pascal PROTANO <i>Claudine-FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent-LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques-RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck-MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick-GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane-MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent-BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Daniel LE MAO <i>Stéphane-DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>Didier-PERIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique-MAZIERE</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Marc MELOTH <i>Régis-BATAILLER</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Lilian-GILET</i>	2 voix			
	Gé KUSTERS <i>Hervé-CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique-HERMENAULT</i>	2 voix			

AR Prefecture		Vincent FARGEAS	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Nontron		Patricia MARTY				
024-252405329-20250218-02022025-DE	Reçu le 24/02/2025	Alain PEYROU	2 voix			
		Danielle DEBORD				
Assemblée Sectorielle Secteur II Thiviers		Dominique BOUSQUET Jean Pierre COLIN	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
		Philippe ROUSSEAU Jimmy MORAND	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
		Michel DOBBELS Didier MERY	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès		Vincent RIVAUD Marianne BEYNE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
		Jean-Paul DUBOS Claude THUILLIER	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
		Serge ORHAND Claude BRONDEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac		Bernard TRIFFE Thierry GROSSOLEIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
		Jean-Pierre CAZES Rainer HENKEL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
		Marjorie MOLLETON Ludovic HEUGAS	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
		Frédéric GAUTHIER Béatrice FEYTOUT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
		Jean-Louis DESSALLES Christian BORDENAVE	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
		Hervé COUSTILLAS Jean-Marie BRUNAT	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon		Michel DONNETTE Marie Pierre BROUX	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
		Brigitte CABIROL Jacques GAMBRO	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
		Thierry BOIDE Marcel LESBEGUERIES	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac		Johann DESPORT Daniel LAVAUD	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
		Jean-Marcel BEAU Max MAREUIL	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix			64	54	54	54

## Délibération de Principe sur l'avenir du SICTOM du Périgord Noir

Vu les dispositions de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'autorisation donnée aux collectivités d'émettre des vœux, des motions, sur tous les objets d'intérêt local,

Considérant la demande formulée par Monsieur le Président du SICTOM du Périgord Noir en date du 10 Février 2025,

Monsieur le Président du SICTOM du Périgord Noir rappelle que le syndicat dont il est président est membre fondateur du SMD3 et est affilié au syndicat pour le traitement de la collecte des ordures ménagères,

Monsieur Le Président du SICTOM du Périgord Noir indique que des discussions ont été engagées avec les Communautés de Communes formant le syndicat, et qu'il a été mandaté par ses membres pour poser la question de façon formelle au SMD3, concernant l'avenir du syndicat qu'il préside,

Considérant la question posée : **Si le SICTOM faisait le choix pour l'avenir de sortir du SMD3, quelle serait la position de principe du SMD3 ?**

Considérant la précision apportée par Monsieur le Président du SICTOM sur l'importance que le comité syndical du SMD3 se prononce **par principe** pour permettre l'avancée des discussions et les choix



Le Comité Syndical, indique que :

- Vu le schéma de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale préconisant le regroupement des syndicats de collecte et la dimension départementale du SMD3 depuis 2021,
- Vu l'ensemble des travaux et discussions entre syndicats et collectivités,
- Vu les arguments présentés par Monsieur Jérôme PEYRAT Président du SICTOM du Périgord Noir, mandaté par les collectivités formant ledit syndicat,

Le comité syndical souhaite après en avoir délibéré, que le SICTOM du Périgord Noir reste adhérent du SMD3

POUR : 48 Voix	CONTRE : 0 Voix	ABSTENTION : 4 Voix
----------------	-----------------	---------------------

Messieurs Alain PEYROU et Vincent FARGEAS représentants du SMCTOM de Nontron se sont abstenus.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte.  
Publié le 24/02/2025

Pour extrait conforme :  
Coulouniex-Chamiers le 20/02/2025

Le secrétaire de séance

Jean Pierre COLIN

Le Président

Pascal PROTANO